Cas pratique sur les biens corporels

Après l'achat d'une grande maison à La Rochelle, Marc entreprit de faire des travaux pour agrandir sa chambre. Pour cela, il engagea une entreprise réputée dans la région. Lors des travaux un des ouvriers découvrit, en abattant une cloison, un sac rempli de pièces d'or. Marc revendiqua alors immédiatement cette trouvaille mais le maçon prétendit qu'elles lui appartenaient. Qu'en pensez-vous ?

Selon 716 al 1er : la propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fond. Si ce fond est à autrui. En l'espèce, le sac est rempli de pièces d'or. Par effet du hasard, il a été trouvé par l'entrepreneur qui est l'inventeur. Il sera donné par moitié au proprio par voie d'accession et à l'inventeur par voie d'occupation.